



L'OEIL DE L'ASAF
Association de Soutien à l'Armée Française

FIN DE CONFUSION DANS LA RÉSERVE CITOYENNE

Février 2024

L'Association de Soutien à l'Armée Française (ASAF) est très satisfaite de la suppression des grades honorifiques attribués à la Réserve Citoyenne de défense et de sécurité.

En effet l'attribution de ces distinctions a donné lieu à des abus préjudiciables à l'institution militaire.

DÉFINITION :

La Réserve Citoyenne de défense et de sécurité regroupe des volontaires agréés par l'autorité militaire en raison de leurs compétences, expérience et intérêt porté à la défense nationale. Ils sont convoqués pour des missions ponctuelles. Leur agrément est valable 3 ans et renouvelable.

Des grades leur étaient attribués à titre honorifique.

CONSTAT :

Dans sa circulaire N° D-24-000291/ARM/CEMA/CAB/NP du 25 janvier 2014, le Général BURKHARD, Chef d'État-Major des Armées (CEMA) a constaté que les « grades attribués à titre honorifique aux réservistes citoyens de défense et de sécurité (RCDS) et leur droit de port induisent une confusion entre les différents types de réserves, voire avec le personnel militaire d'active, et créent des incompréhensions préjudiciables à la cohérence de l'ensemble ».

DÉCISION :

En conséquence, il « a décidé de mettre fin à l'attribution des grades honorifiques aux réservistes citoyens de défense et de sécurité agréés au sein des armées et formations rattachées placées sous son autorité ».

Cette décision est applicable depuis le 1er février 2024.

CONCLUSION DE L'ASAF :

- Soit, le citoyen réserviste, titulaire d'un agrément ou sollicitant un renouvellement d'agrément, accepte cette mesure restrictive car il estime d'abord de son devoir de participer à la défense de la France.
- Soit, désormais privé de son titre honorifique qui le mettait en valeur, il quitte la réserve citoyenne, prouvant ainsi qu'il cherchait d'abord à être reconnu plutôt qu'à servir sa Patrie.

Ainsi selon son choix, chaque citoyen réserviste montrera réellement sa motivation profonde et son degré d'engagement dans l'esprit de défense de la Nation.

Rédaction de l'ASAF
www.asafrance.fr